

APPEL A PROJETS N°1 LEADER PAYS D'ARLES 2023-2027



Fiche action 1
Agir sur nos
ressources naturelles
territoriales
en réponse aux
changements
climatiques

Fiche action 5
Partager et
préserver
durablement
la diversité des
patrimoines matériels et
immatériels

Fiche action 2
Soutenir une
économie responsable
de proximité qui contribue
à la souveraineté et à la
résilience du territoire

Fiche action 4
Déployer une
offre de services
adaptée, attractive,
accessible à tous et
renforcer les liens entre
les générations, entre les
habitants et entre les
territoires

Fiche action 3
Faciliter
l'engagement des
citoyens et des
collectivités dans les
transitions écologiques,
énergétiques et
alimentaires
au quotidien

DU 16 JUILLET 2024

AU 02 SEPTEMBRE 2024 – Dépôt 1ère version de votre projet

**AU 01 OCTOBRE 2024 - Date limite de dépôt de la fiche projet
définitive et clôture de l'AAP**

N°SUDGAL225-AAP1



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



**PAYS
d'Arles**

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

"LE PAYS D'ARLES, UN
TERRITOIRE VOLONTAIRE,
ACTEUR DE SES TRANSITIONS "

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

LEADER 2023-2027

Appels à projets 2024



FICHE ACTION 1

**AGIR SUR NOS
RESSOURCES NATURELLES
TERRITORIALES EN
REPOSE AUX
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

N°SUDGAL225-AAP1-FA1

L'appel à projets du **PROGRAMME EUROPEEN LEADER** du **PAYS D'ARLES**
2024 est lancé !

**Vous avez un projet innovant, de développement local rural
sur le territoire du Pays d'Arles, visant à :**

**Tester de nouvelles solutions adaptées au territoire pour
préserver la ressource en eau, les sols, la forêt, la biodiversité
et limiter l'empreinte carbone,**

**Développer des productions et des services basés sur nos
ressources : énergie renouvelable, biomatériaux,
écoconception, solutions fondées sur la nature... et soutenir
leur utilisation raisonnée.**

Candidatez **avant le 2 SEPTEMBRE 2024 – 1ère version de votre projet**
1er OCTOBRE 2024 – Version définitive et clôture AAP



Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Arles - PETR - Groupe d'action locale LEADER
Impasse des Mourgues – 13200 ARLES



RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



PAYS d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

"LE PAYS D'ARLES, UN TERRITOIRE VOLONTAIRE, ACTEUR DE SES TRANSITIONS "

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

LEADER 2023-2027

Appels à projets 2024



FICHE ACTION 2

SOUTENIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE DE PROXIMITE, QUI CONTRIBUE A LA SOUVERAINETE ET A LA RESILIENCE DU TERRITOIRE

N°SUDGAL225-AAP1-FA2

L'appel à projets du **PROGRAMME EUROPEEN LEADER** du **PAYS D'ARLES** 2024 est lancé !

Vous avez un projet innovant, de développement local rural sur le territoire du Pays d'Arles, visant à :

Mieux diffuser les pratiques et les offres de l'économie responsable de proximité,

Soutenir la création d'activités de l'économie responsable de proximité innovantes et/ou collectifs sur le Pays d'Arles,

Améliorer les conditions d'exercice des entreprises responsables de proximité.

Candidatez **avant le 2 SEPTEMBRE 2024 – 1ère version de votre projet**
1er OCTOBRE 2024 – Version définitive et clôture AAP



Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Arles - PETR - Groupe d'action locale LEADER
Impasse des Mourgues – 13200 ARLES



RÉGION SUD
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR



PAYS d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

"LE PAYS D'ARLES, UN
TERRITOIRE VOLONTAIRE,
ACTEUR DE SES TRANSITIONS "

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

LEADER 2023-2027

Appels à projets 2024



FICHE ACTION 3

**FACILITER L'ENGAGEMENT
DES CITOYENS ET DES
COLLECTIVITES DANS LES
TRANSITIONS ECOLOGIQUES
ENERGETIQUES ET
ALIMENTAIRES
AU QUOTIDIEN**

N°SUDGAL225-AAP1-FA3

L'appel à projets du **PROGRAMME EUROPEEN LEADER** du **PAYS D'ARLES**
2024 est lancé !

**Vous avez un projet innovant, de développement local rural
sur le territoire du Pays d'Arles, visant à :**

**Permettre aux habitants de connaître, d'expérimenter et
d'accepter les changements de pratiques au quotidien et faire
du Pays d'Arles un laboratoire d'innovation territoriale,**

**Faire de l'alimentation durable de qualité le levier d'une
diversité de transitions (soutenir l'animation et les actions
cohérentes avec le Projet alimentaire territorial)**

Candidatez **avant le 2 SEPTEMBRE 2024 – 1ère version de votre projet**
1^{er} OCTOBRE 2024 – Version définitive et clôture AAP



Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Arles - PETR - Groupe d'action locale LEADER
Impasse des Mourgues – 13200 ARLES



RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



PAYS d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

"LE PAYS D'ARLES, UN TERRITOIRE VOLONTAIRE, ACTEUR DE SES TRANSITIONS "

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

LEADER 2023-2027

Appels à projets 2024



FICHE ACTION 4

DEPLOYER UNE OFFRE DE SERVICES AUX PARTICULIERS ADAPTEE, ATTRACTIVE, ACCESSIBLE A TOUS ET RENFORCER LES LIENS ENTRE LES GENERATIONS, ENTRE LES HABITANTS ET ENTRE LES TERRITOIRES

N°SUDGAL225-AAP1-FA4

L'appel à projets du **PROGRAMME EUROPEEN LEADER** du **PAYS D'ARLES** 2024 est lancé !

Vous avez un projet innovant, de développement local rural sur le territoire du Pays d'Arles, visant à :

Renforcer l'accès aux services pour tous en ciblant les publics les plus éloignés et soutenir la création et l'expérimentation de services et usages innovants,

Renforcer les échanges, le partage entre générations, entre habitants et entre territoires, ainsi que l'implication des citoyens.

Candidatez **avant le 2 SEPTEMBRE 2024** – 1ère version de votre projet
1er OCTOBRE 2024 – Version définitive et clôture AAP



Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Arles - PETR - Groupe d'action locale LEADER
Impasse des Mourgues – 13200 ARLES



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



**PAYS
d'Arles**

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

"LE PAYS D'ARLES, UN
TERRITOIRE VOLONTAIRE,
ACTEUR DE SES TRANSITIONS "

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

LEADER 2023-2027

Appels à projets 2024

FICHE ACTION 5

**PARTAGER ET PRESERVER
DURABLEMENT LA
DIVERSITE DE NOS
PATRIMOINES MATERIELS
ET IMMATERIELS**



N°SUDGAL225-AAP1-FA5

L'appel à projets du **PROGRAMME EUROPEEN LEADER** du **PAYS D'ARLES** 2024 est lancé !

Vous avez un projet innovant, de développement local rural sur le territoire du Pays d'Arles, visant à :

Faire connaître la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels et les valoriser auprès des habitants et des visiteurs,

Encourager un tourisme respectueux de nos ressources et de notre territoire .

Candidatez **avant le 2 SEPTEMBRE 2024 – 1ère version de votre projet**
1er OCTOBRE 2024 – Version définitive et clôture AAP



Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Arles - PETR - Groupe d'action locale LEADER
Impasse des Mourgues – 13200 ARLES



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



PAYS
d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

"LE PAYS D'ARLES, UN
TERRITOIRE VOLONTAIRE,
ACTEUR DE SES TRANSITIONS "

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



CONTEXTE

Le programme européen LEADER, pour faire la Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est la réponse de l'Union européenne pour soutenir les territoires ruraux dans leur développement.

Financé par le FEADER, il soutient le développement des territoires ruraux quand ils mettent en œuvre leurs stratégies de développement local. Il aborde toutes les thématiques portées par le territoire. Ces stratégies sont définies à l'échelle locale par un ensemble de partenaires publics et privés dans le cadre du Plan stratégique National (PSN).

La Région est autorité de gestion des fonds européens sur son territoire. La Région SUD PACA a délégué la gestion du programme LEADER aux territoires ruraux sur la programmation 2023-2027 dans le cadre de conventions.

Ce programme européen permet aux territoires ruraux de bénéficier pour 5 ans d'une enveloppe financière FEADER dédiée au soutien et à l'accompagnement des projets locaux innovants. Des co-financements provenant de la Région Sud, du PETR du Pays d'Arles, et potentiellement d'autres financeurs publics viennent compléter l'enveloppe FEADER.

Les territoires qui portent les programmes européens LEADER sont organisés en Groupes d'Action Locale (GAL).

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays d'Arles est une structure publique de coopération qui réunit 3 intercommunalités : La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM), la Communauté de Communes de la Vallées des Baux (CCVBA), Terre de Provence Agglomération (TPA).

C'est au PETR du Pays d'Arles, en tant que structure porteuse du GAL, que la Région Sud a confié l'animation et la gestion du programme LEADER sur la période 2023-2027, pour le compte du GAL. LIEN

Le GAL est constitué d'un Comité de Programmation, instance décisionnaire. Celui-ci est composé de 38 acteurs locaux, divisé en deux collèges (public et privé).

Le GAL définit la nature des projets soutenus à travers des fiches-actions thématiques. Il assure la sélection des projets.

Une équipe technique LEADER accompagne le GAL dans la mise en œuvre opérationnelle du programme.

Le GAL du Pays d'Arles, à travers son équipe technique, est l'interlocuteur unique dans l'accompagnement des porteurs de projets. Il s'appuie sur l'expertise de partenaires du territoire pour optimiser l'accompagnement des porteurs de projet (EPCI, Parcs naturels régionaux, consulaires, etc.)



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



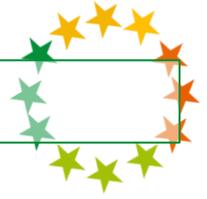
**PAYS
d'ARLES**

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

**"LE PAYS D'ARLES, UN
TERRITOIRE VOLONTAIRE,
ACTEUR DE SES TRANSITIONS "**

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



LES FONDAMENTAUX LEADER





RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



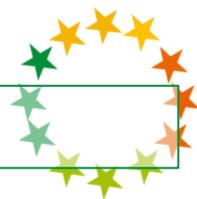
PAYS d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

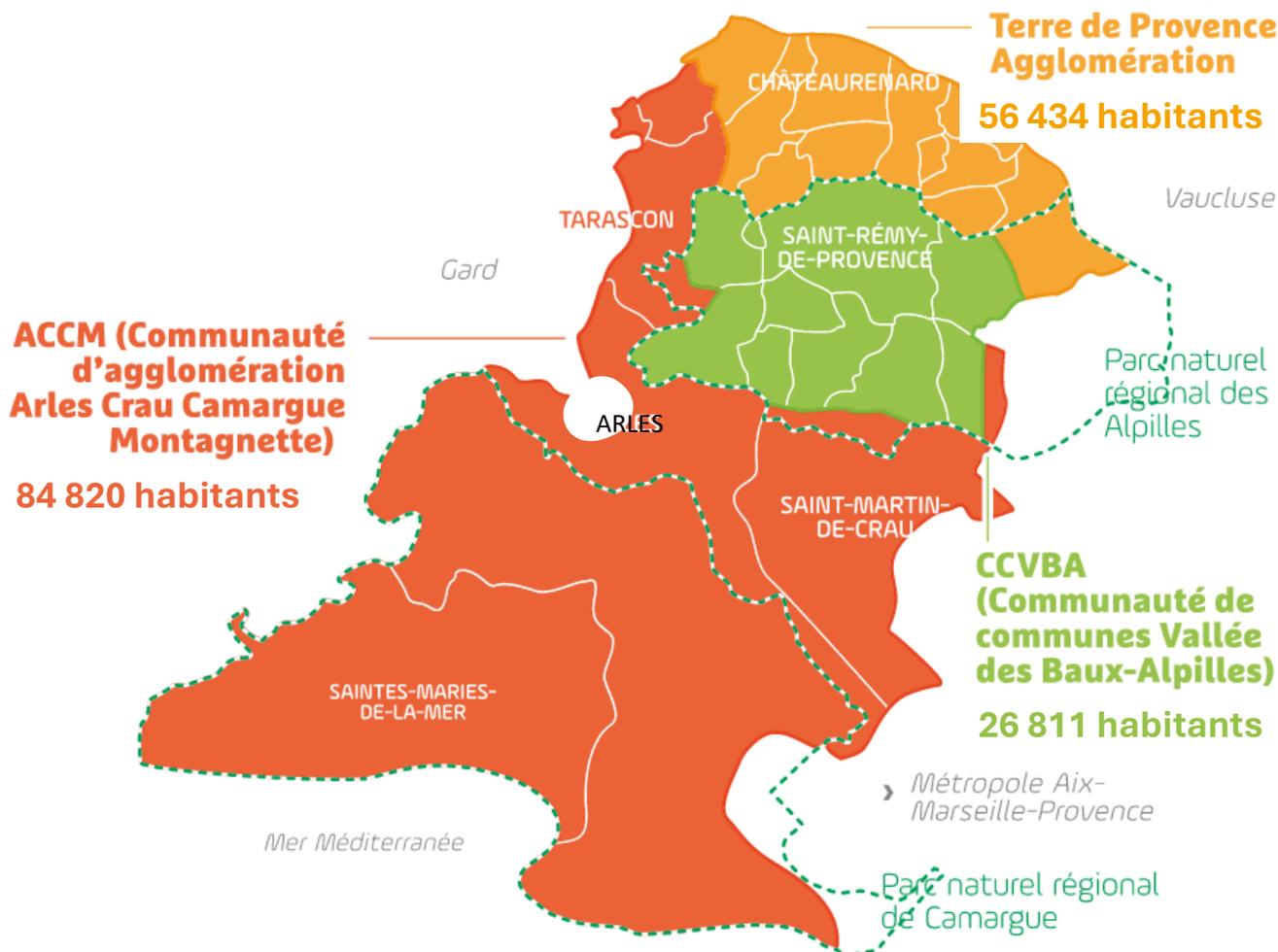
"LE PAYS D'ARLES, UN TERRITOIRE VOLONTAIRE, ACTEUR DE SES TRANSITIONS"

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



TERRITOIRE ELIGIBLE



Le GAL du Pays d'Arles compte 33 communes dont 29 sont réparties au sein de 3 intercommunalités et 4 intégrées aux territoires des Parcs Naturels Régionaux Alpilles et Camargue.

Arles*	Aureille
Barbantane	Les Baux-de-Provence
Boulbon	Cabannes
Châteaurenard	Eygalières
Eyguières	Eyragues
Fontvieille	Graveson
Lamanon	Maillane
Mas-Blanc-des-Alpilles	Maussane-les-Alpilles
Mollégès	Mouriès
Noves	Orgon
Paradou	Plan-d'Orgon
Port-Saint-Louis-du-Rhône*	Rogonas
Saint-Andiol	Saint-Étienne-du-Grès
Saintes-Maries-de-la-Mer	Saint-Martin-de-Crau
Saint-Pierre-de-Mézoargues	Saint-Rémy-de-Provence
Sénas	Tarascon
Verquières	

* Arles : Centre urbain inéligible
* Port-Saint-Louis du Rhône : territoire hors du PNRC inéligible



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

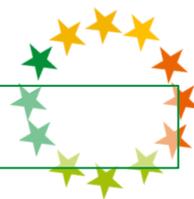
RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



PAYS
d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

"LE PAYS D'ARLES, UN
TERRITOIRE VOLONTAIRE,
ACTEUR DE SES TRANSITIONS "



BENEFICIAIRES ELIGIBLES

- Personnes morales de droit privé
- Structures publiques
- Associations
- Personnes physiques

Seuls les demandeurs ayant un numéro de SIRET peuvent déposer une demande d'aide

DEPENSES ELIGIBLES

Toute dépense présentée doit être en lien direct et non équivoque avec l'opération financée.

Les postes de dépenses éligibles sont les suivants :

- Prestations de services : Toute prestation nécessaire au projet, y compris les études, conseils, diagnostics, études pré-opérationnelles, études de maîtrise d'œuvre
- Aménagement, construction, travaux : Dépenses d'investissements (hors gros œuvre)
- Equipement, matériel
- Communication : Prestations de service et matériel visant à communiquer sur l'action, et soumises à des obligations de communication particulières.
- Frais de personnel et coûts indirects liés

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de dépôt de la demande d'aide attestée par un accusé de réception



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



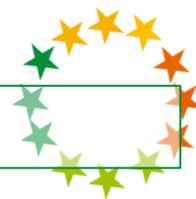
PAYS
d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

"LE PAYS D'ARLES, UN
TERRITOIRE VOLONTAIRE,
ACTEUR DE SES TRANSITIONS "

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Géographique** : le projet se déroule sur le territoire du GAL, dans le périmètre d'une ou plusieurs communes éligibles au programme LEADER du Pays d'Arles. Il bénéficie au territoire du GAL.
- **Temporelle** : Le projet n'a pas débuté : aucune dépense n'est encore engagée. Le projet ne doit pas excéder 36 mois. Le projet est borné par une date de début et d'achèvement.
- **Stratégique** : Le projet s'inscrit dans un des 3 axes stratégiques du GAL du Pays d'Arles et répond à la thématique ciblée.
- **Avis d'opportunité favorable** : Le projet doit avoir obtenu un avis favorable en opportunité par le Comité de Programmation LEADER pour déposer une demande d'aide.

CRITERES DE SELECTION

De manière générale, le soutien financier des opérations via le programme LEADER sera guidé par une recherche de valeur ajoutée pour le territoire en termes d'innovation, de transversalité, d'expérimentation et de partenariat public-privé.

La sélection des projets qui sollicitent un soutien financier LEADER s'opère à travers une grille de sélection qui présente plusieurs critères dont voici les principaux :

- Le projet revêt un caractère **innovant** (obligatoire)
- Le projet est créateur d'emploi, il permet de maintenir ou créer un emploi sur le territoire,
- Le projet est en cohérence avec une ou plusieurs stratégies territoriales locales,
- Le projet s'appuie sur un ou plusieurs partenaires extérieurs dans sa construction, sa mise en œuvre ou encore son évaluation,
- Le projet a pour vocation à être diffusé, partagé ou essaimé,
- Le projet a un impact sur le développement durable
- Le projet présente un potentiel de viabilité à l'issue de LEADER
- Le projet porte une attention particulière à plusieurs ressources du territoire



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

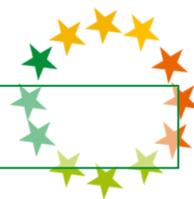


PAYS
d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

"LE PAYS D'ARLES, UN
TERRITOIRE VOLONTAIRE,
ACTEUR DE SES TRANSITIONS "

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



PROCEDURE DE CANDIDATURE

Phase 1 - Opportunité :

- Le porteur répond à l'appel à projet et décrit son projet en complétant une fiche projet – [téléchargeable ici](#)

Une rencontre avec l'équipe technique est obligatoire avant tout dépôt d'une fiche-projet - voir contact en dernière page

- L'équipe technique LEADER examine l'éligibilité du projet avant son éventuelle inscription pour passage devant le comité de programmation pour « avis d'opportunité ».
- Le porteur vient présenter son projet devant le comité de programmation et répondre aux questions des membres,
- Il reçoit **soit un avis favorable, soit favorable avec réserve, ou défavorable en opportunité.**

Un avis défavorable met fin à la procédure

MODALITES DE SELECTION

Phase 2 - Sélection et programmation :

- Après avis favorable en opportunité et éventuelles réserves levées, **le porteur dépose / complète une Demande d'Aide,**
- Le GAL du Pays d'Arles procède à l'instruction du dossier complet et vérifie l'éligibilité du candidat, du projet et des dépenses prévisionnelles, au regard des « critères d'éligibilité » et « dépenses éligibles ». Seuls les projets répondant à cette phase d'éligibilité feront l'objet d'une sélection.
- L'instructeur applique la grille de sélection. Les dossiers ayant obtenu la note minimale seront **soumis au Comité de programmation pour poursuivre la sélection.**



MODALITES DE FINANCEMENT

Pour les projets (hors soutien préparatoire)

Plancher	du coût total éligible au dépôt de la demande de financement *	15 000 €
Plafond		75 000 €

Pour les projets de coopération, au-delà du territoire du GAL

Plancher	Applicable sur le projet global et avant proratisation par territoire	15 000 €
Plafond	Applicable sur le coût total éligible, uniquement à l'échelle du territoire du GAL, après proratisation	75 000 €

Pour le soutien technique préparatoire

Plafond	du coût total éligible au dépôt de la demande de financement	6 000 €
----------------	--	----------------

Le montant total FEADER indicatif dédié à cet appel à projets (AAP1) est de 283 817€, toute fiches actions confondues (se référer aux montants indicatifs par fiche action dans les conditions générales de l'AAP).

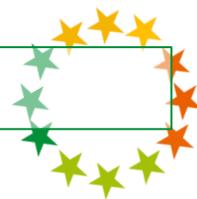
TAUX D'AIDE

Sous réserve du taux maximum d'aide publique autorisée par la réglementation européenne et nationale sur les aides d'Etat, le taux d'aide publique maximum est de :

Taux d'aide publique maximum (FEADER + Contrepartie Publique Nationale) :	
70%	règle générale
80%	pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), les communes, les groupements de communes et groupements d'intercommunalités et les Syndicats intercommunaux ou mixtes
65%	dans le cadre des investissements productifs

Le taux d'aide publique s'applique **sur le coût total éligible du projet.**

Forme de soutien : **Subvention**



GRILLE DE SELECTION

Notation du projet au regard de la grille de sélection

- Le projet doit obtenir la note minimale de 85/170 selon la grille de sélection.
- Les dossiers ayant eu la note la plus élevée sont prioritaires jusqu'à épuisement de l'enveloppe ouverte sur l'AAP.

Critères généraux (sur 160)							
Critères généraux (sur 150)			Critères généraux bonifiés (sur 10) / Fiches action				
			FA1	FA2	FA3	FA4	FA5
Pérennité du projet	Source d'emploi	/25		/5		/5	
	Adéquation territoriale et solidité du projet	/25					/5
Fondamentaux LEADER	Mise en réseau	/40	/5		/5		/5
	Innovation	/50		/5	/5	/5	
	Transition écologique / Développement durable	/10	/5				
TOTAUX		/150	/10	/10	/10	/10	/10
TOTAL CRITERES GENERAUX (1)			/160				

Critères spécifiques à la thématique couverte par le projet (sur 10)							
FA1 Ressources Naturelles	Approche Ecosystémique	/5	/10				
	Dimension Paysagère	/5					
FA2 Economie Responsable	Cibles Prioritaires	/5		/10			
	Viabilité / Pérénité	/5					
FA3 Changement de comportement citoyen	Soutien Public	/5			/10		
	Valorisation Locale	/5					
FA4 Services de proximité – Lien social	Mixité des Publics	/5				/10	
	Maillage	/5					
FA5 Culture – Patrimoine – Tourisme	Diversité / Inclusivité / Accessibilité	/5				/10	
	Effets saisonniers	/5					
TOTAL CRITERES SPECIFIQUES (2)			/10				
TOTAL GENERAL (1+2)			/170				

Tableau de synthèse - se référer à la grille de sélection - Annexe 4 des conditions générales de l'appel à projets



RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



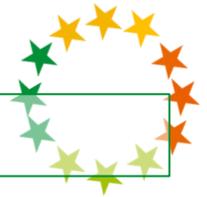
PAYS d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

**"LE PAYS D'ARLES, UN
TERRITOIRE VOLONTAIRE,
ACTEUR DE SES TRANSITIONS "**

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



CALENDRIER INDICATIF

Calendrier prévisionnel et à titre indicatif – ces dates peuvent être amenées à être modifiées

16/07/2024	Ouverture de l'Appel à Projets
02/09/2024	1 ^{ère} date de dépôt pour la 1 ^{ère} version de la fiche projet
01/10/2024	2^{ème} date de dépôt de la fiche projet définitive signée Et clôture de l'Appel à Projets
05/11/2024	Présentation devant le comité de programmation pour avis d'opportunité
Du 06/11/2024 au 27/11/2024	Période de dépôt de la demande d'aide avec pièces justificatives
27/11/2024	Clôture de dépôt de la demande d'aide
Avril 2025	Comité de programmation LEADER pour Sélection et Engagement du FEADER

CONTACTS

GAL DU PAYS D'ARLES

Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Arles - PETR

Impasse des Mourgues – 13200 ARLES

Pour l'émergence et l'accompagnement à la construction du projet :

Florence PILLITTERI - 06.29.82.43.86

animation.leader@ville-arles.fr

Pour le suivi administratif et la demande de paiement :

Laurent BIEGANSKI – 06.89.12.15.90

gestion.leader@ville-arles.fr

pays-arles.org



RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



PAYS d'Arles

PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Arles - PETR - Groupe d'action locale LEADER
Impasse des Mourgues – 13200 ARLES